

Rapport

Date de la séance du CE: 1^{er} mai 2019
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 2019.JGK.2485
Classification: Non classifié

JCE ; bureaux du registre foncier ; groupe de produits « registre foncier » (GP 05.15.9101) ; dépassement du solde I (budget global) Crédit supplémentaire 2018

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire / du projet	2
4	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	3
5	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.....	3
6	Répercussions sur les communes	3
7	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société.....	3
8	Proposition.....	3



1 Synthèse

Lors du calcul des marges contributives des bureaux du registre foncier, divers facteurs ont contribué au dépassement du solde. Tout d'abord, le montant des émoluments perçus pour les actes administratifs a été inférieur à celui qui avait été budgété. Par ailleurs, des frais de personnel et des coûts du poste « Intérêts et amortissements prévisionnels » plus élevés que prévus ont concouru eux aussi à la détérioration du solde. Le dépassement du solde I (budget global) se monte à 1 833 385,99 francs.

2 Bases légales

Article 57 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP)

Article 160 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP)

3 Description de l'affaire / du projet

En raison de divers facteurs, dont certains ne peuvent être influencés, le montant des émoluments administratifs n'a pas correspondu à celui qui avait été budgété. Les facteurs suivants ont limité les recettes : recul du nombre de réquisitions d'inscription de nouvelles affaires au registre foncier, augmentation du nombre d'affaires non soumises à des émoluments, par exemple en relation avec des travaux d'épuration, importants retards dans le traitement des affaires et réduction du nombre de renseignements fournis contre un émolument du fait de la numérisation croissante des pièces justificatives du registre foncier.

La mise en œuvre du modèle de carrière et l'engagement de collaborateurs expérimentés pour occuper des postes vacants ont entraîné une augmentation des frais de personnel d'environ 160 000 francs. De plus en plus de tâches simples disparaissent (en raison de la numérisation) et celles qui doivent être effectuées deviennent plus exigeantes. Le budget 2018 ne tenait pas compte de ces changements. Par ailleurs, le JCE a constitué une réserve de Direction dans les limites de son effectif cible pour les projets et les remplacements consécutifs à des congés de maternité ou à des congés non payés. En 2018, les bureaux du registre foncier ont prélevé sur cette réserve 1,3 équivalent plein temps, ce qui correspond à quelque 180 000 francs. Les postes inclus dans la réserve de Direction ont été inscrits au budget 2018 du Secrétariat général. Les comptes de 2018 présentent des provisions pour les comptes épargne-temps de l'ordre de 112 000 francs. Pour le reste, les frais supplémentaires, de quelque 65 000 francs, sont imputables à plusieurs postes d'importance moindre (p. ex. augmentation des allocations de fonction).

Du fait du changement de pratique dans le domaine de la comptabilisation et de la présentation de l'impôt sur les mutations ayant fait l'objet d'un sursis, un correctif de 748 000 francs environ, portant sur la rectification de valeur de créances, a dû être apporté. Il a été inscrit à la ligne « Intérêts et amortissements prévisionnels » et a entraîné une différence supplémentaire (détérioration) du solde I par rapport au budget. La somme des impôts sur les mutations ayant fait l'objet de sursis n'est donc plus inscrite au bilan. A compter de 2018, elle sera mentionnée en annexe au rapport de gestion comme créances conditionnelles.

Bureaux du registre foncier GP « registre foncier » 05.15.9101	Crédit budgétaire	Comptes 2018	Différence
Rentrées financières	CHF -14 305 300,00	CHF -13 521 033,05	CHF -784 266,95
Frais de personnel	CHF 13 901 457,02	CHF 14 418 655,83	CHF -517 198,81
Frais de matériel	CHF 687 899,93	CHF 464 989,18	CHF 222 910,75
Intérêts et amortissements prévisionnels	CHF 3873,70	CHF 758 704,68	CHF -754 830,98
Autres coûts	CHF 0,00	CHF 0,00	CHF 0,00
Solde I (budget global)	CHF 287 930,65	CHF 2 121 316,64	CHF -1 833 385,99

4 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Il n'existe aucune interface pertinente.

5 Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Le crédit supplémentaire n'a aucune répercussion sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux. Compte tenu des recettes supplémentaires générées par les impôts sur les mutations, la comptabilité financière présente une amélioration par rapport au montant budgété avec un solde de 20 951 360,35 francs.

6 Répercussions sur les communes

Le crédit supplémentaire n'a aucune répercussion sur les communes.

7 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le crédit supplémentaire n'a aucune répercussion dans ces domaines.

8 Proposition

Vu les considérations qui précèdent, il est proposé d'approuver le crédit supplémentaire destiné aux bureaux du registre foncier.